

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20231007

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Vibraye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
18 octobre 2023

MM. CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, Mme BRUNEAU Annick, membres suppléants.

Date d'affichage
18 octobre 2023

Nombre de conseillers

Étaient excusés :

En exercice : 42
Présents : 29
Votants : 36

M. BORDEAU Christian donne pouvoir à LEBERT Philippe
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à DAVID Isabelle
M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à LEROY Michel
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
M. PARIS Hubert
M. PITOU Jean-Philippe
Mme BESNIER Claire
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à LEDIEU Christophe
Mme JUMERT Annie remplacée par sa suppléante BRUNEAU Annick
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à PLUT Jean-Claude
Mme RENARD Candy

Madame GERMAIN Martine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE CONVENTION POUR LA MISSION SUIVI-ANIMATION

Vu les statuts de la communauté de communes en notamment la compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération n°20230201 du 23 février 2023 considérant d'intérêt communautaire la Plateforme Territoriale Rénovation Energétique (PTRE),

Vu la délibération n°20230226 du 23 février 2023 relative au contrat pour la mission suivi-animation à la mise en place de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE),

Monsieur le Président rappelle que le cabinet CITEMETRIE suit l'animation de la mission Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) depuis le mois de mars 2023 et cela jusqu'au 31 décembre 2023.

Les membres de la commission Urbanisme et Habitat se sont réunis le 02 octobre 2023. Lors de cette réunion, il a été décidé de prolonger la mission PTRE pour l'année 2024.

Suite à cette décision, Monsieur le Président expose la proposition financière présentée par CITEMETRIE pour l'année 2024, à savoir la réalisation de :

- 70 actes A1 - Information de 1er niveau : juridique, technique, financière et sociale
- 50 actes A2 - Conseil personnalisé pour les logements individuels
- 4 actes A4 - (A.4 logements individuels) Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (Phases amonts du chantier)
- 4 actes A4 incluant la mobilisation des aides financières (Aide MaPrimeRénov' comme CEE) pour les ménages les plus en difficultés.
- L'animation d'une permanence physique par un chargé d'opérations à raison de 12 permanence/an soit 3h/permanence.

Ci-dessous la proposition financière de CITEMETIRE pour l'année 2024 :

Acte métier SARE	Libellé mission	Objectif estimatif sur 2024	Unité	Prix unitaire HT 2023	Prix unitaire HT 2024	Prix unitaire TTC	Montant total HT	Montant total TTC
A1	Information de premier niveau	70	ACTE SARE	8,40 €	8,69 €	10,42 €	607,99 €	729,59 €
A2	Conseil personnalisé	50	ACTE SARE	60,50 €	62,56 €	75,07 €	3 127,85 €	3 753,42 €
A4	Accompagnement des ménages à la réalisation de travaux	4	ACTE SARE	900,00 €	930,60 €	1 116,72 €	3 722,40 €	4 466,88 €
A4-2	Accompagnement des ménages à la réalisation de travaux	4	ACTE SARE	1 285,00 €	1 328,69 €	1 594,43 €	5 314,76 €	6 377,71 €
C1-C2	Animation	1	-	2 140,00 €	2 212,76 €	2 655,31 €	2 212,76 €	2 655,31 €
PERM	Tenue d'une permanence technique de 3h en commune	12	PERM	110,00 €	113,74 €	136,49 €	1 364,88 €	1 637,86 €
TOTAL							16 350,64 €	19 620,77 €

Un taux d'inflation de 3,4% a été impacté par rapport aux prix pratiqués en 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de cabinet d'études CITEMETRIE, relatif à une mission de suivi animation pour une Plateforme territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) pour l'année 2024, pour un montant de 16 350.64 € HT, soit 19 620.77 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le devis correspondant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 26 octobre 2023

Le Président,

Michel LEROY

